

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Maintenance Eclairage Public
Reconduction du contrat

N° : D-2025-10-01-02

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le - 7 OCT. 2025

ID : 034-213401359-20251001-D2025_10_01_002-DE

Après dépôt en Sous Préf
De Béziers le - 6 OCT. 2025
Et publication ou notification
Du - 7 OCT. 2025
Le Maire :



SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, M. Julien RIBES à Mme Laure GIMENO, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN.

Absents : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 11 juin 2025 n° D-2025-06-11-02 décidant de reconduire le marché de maintenance de l'éclairage public à la Société TRAVESSET de Béziers jusqu'au 30 septembre 2025 dans l'attente des résultats du marché à performance actuellement en cours.

Considérant les résultats des gains d'économie d'énergie par rapport au montant de l'investissement nécessaire, il apparaît opportun de stopper ce dossier et de relancer un marché de maintenance de l'éclairage public G0 et G2. Il y aurait donc lieu de reconduire le marché actuel jusqu'au 28 février 2026 dans cette attente.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des présents + 4 procurations, les propositions de Monsieur le Maire de stopper le projet du marché de performance énergétique et de relancer un marché de maintenance éclairage public.

Accepte de reconduire l'actuel contrat de maintenance de l'éclairage public détenu par la Société Traveset jusqu'au 28 février 2026.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière utile à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Marie-Jeanne MULLER

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT